

Le travail dans tous ses états **Chaque lundi**

DUMPING SOCIAL

DES INTÉRÊTS COMMUNS
« Faire monter les droits de ceux qui n'en ont pas est le meilleur moyen de garantir les droits de ceux qui en ont encore. » **Francine Blanche**, de la confédération CGT.

Luis, ouvrier portugais dans l'enfer du « travail détaché »

Pendant deux ans, cet ouvrier de la construction a fait le tour de dizaines de chantiers en Europe et en France... payé au Smic portugais. Soit 2,86 euros de l'heure ! Un cas emblématique des dérives du travail en détachement qui fait des ravages dans le secteur du bâtiment.

Luis a édifié les murs du prochain ministère de la Défense, à Paris. Il a posé de la ferraille sur une portion de la future ligne LGV Tours-Bordeaux. Il a sué sur les Terrasses du Port, à Marseille. Il a œuvré au Grand Carré de Jaudé, à Clermont-Ferrand, l'un des plus vastes projets urbains de centre-ville en France. Depuis deux ans, cet ouvrier venu du Portugal a écumé les plus grands chantiers du pays et ne s'économise pas pour construire le futur de la France. Mais pour cela, il n'a été payé que 2,86 euros de l'heure. Un exemple criant de l'esclavage moderne qui se cache bien souvent derrière le statut de « salarié détaché » dans l'Union européenne. Aujourd'hui, ce gaillard aux énormes biceps semble cassé, démoli. Terrassé par l'exploitation d'un de ces négriers du XXI^e siècle : Paulo SA & Antonio, LDA.

Cette agence d'interim l'a embauché au Portugal pour le faire bosser aux Baléares,

en Espagne. Avant de rapidement l'envoyer à Marseille où ce résident portugais, originaire de Guinée-Bissau, ne verra jamais la couleur de l'argent. « On vous versera le salaire à Clermont-Ferrand », explique alors Paulo SA. Luis devra attendre deux mois avant de toucher son premier salaire. D'après la directive européenne de 1996, les salariés détachés restent soumis aux cotisations sociales de leur pays d'origine - ce qui procure une économie d'environ 30 % aux donneurs d'ordres - mais doivent bénéficier du droit du travail du pays où ils travaillent. Et donc du salaire minimum imposé dans la branche par la convention collective du BTP, ainsi que des primes de panier et de déplacement.

Rien de tout cela pour Luis, qui était payé au Smic portugais, soit 2,86 euros de l'heure, sur le chantier du groupe Eiffage à Clermont-Ferrand. Pour trente-cinq heures par semaine, son travail lui aurait rapporté 496,50 euros par mois. Pour s'en sortir et dépasser les 700 euros, il est condamné à travailler plus

de 50 heures par semaine... quand son patron veut bien le payer. Un hiver, il reste trois semaines sans salaire lorsque le chantier est suspendu pour cause d'intempéries. Avec trois autres ouvriers, ils résistent au froid, sans argent, dans le bungalow qui leur sert de logement dans un camping situé sur les bords du lac d'Aydat, bourgade perdue à 20 km de

LE DOUBLE DISCOURS DE LA FÉDÉRATION DU BÂTIMENT

Officiellement, elle condamne. La Fédération française du bâtiment (FFB) a même lancé une pétition avec la GPFME contre la concurrence déloyale. Voilà pour le discours. Sur le terrain, les cas épinglés par la CGT interviennent sur des chantiers gérés par des grands groupes membres de la FFB (Vinci, Eiffage, Bouygues...).



CLERMONT-FERRAND, LE 17 JUIN, ACTION DE LA FÉDÉRATION DES SALARIÉS DE LA CONSTRUCTION CGT CONTRE L'EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS. PHOTO ALAWA FAYAD

Clermont-Ferrand. « Heureusement, ils ont trouvé un peu de chaleur chez moi », raconte Monique, la patronne du bar situé de l'autre côté de la route. Peu à peu, des liens se créent, la confiance s'installe. Et les actes de solidarité ne tardent pas se manifester dans ce café aux couleurs des rugbymen de l'ASM qui domine un ancien cratère noyé sous les eaux. « Ils ont voulu le renvoyer à Marseille, du jour au lendemain. Il n'avait que 3 euros en poche, s'insurge Monique. C'était à rapporter quoi. On les traite comme du bétail ! » Monique se tourne alors vers l'inspection du travail et la section locale de la CGT construction. Bonne pioche : Laurent Dias, à la pointe de la lutte contre le statut de salarié détaché (lire page suivante). L'inspection effectue alors un contrôle sur le chantier. Avec le soutien du syndicat, Luis et un autre employé de Paulo SA attaquent aux prud'hommes le groupe Eiffage, et l'ensemble de la chaîne de sous-traitance pour travail forcé et travail dissimulé. Une procédure extrêmement rare de la part de salariés détachés. Luis n'a pourtant rien d'un cas isolé.

Les sous-traitants renvoient ces salariés du jour au lendemain

« Sur les 700 salariés ayant travaillé à la construction de l'hôtel de région d'Anvergne, plus de 380 étaient détachés », rapporte Laurent Dias, qui visite régulièrement les chantiers avec des tracts traduits en portugais, en polonais ou en roumain pour appeler les salariés détachés à défendre leurs droits. Mais beaucoup d'entre eux espèrent qu'ils pourront toujours s'arranger avec les donneurs d'ordres pour ne pas perdre leur travail ou, mieux, se faire embaucher avec un contrat français, explique le syndicaliste. Et ils ont peur. Car les sous-traitants n'hésitent pas à renvoyer les salariés du jour au lendemain, « dès qu'il y a un contrôle ou un accident du travail ».

Pourtant bien entouré, Luis « perd toute son espérance » face à la longueur de la procédure. Après une audience de conciliation le 3 mai dernier, le procès devrait se tenir à l'automne. « Il faut absolument que l'on remporte ce procès, crucial pour envoyer un signal à tous les donneurs d'ordres et à l'opinion publique », répète Laurent Dias en lui prenant le bras. Mais rien n'y fait. Luis espère toujours se faire embaucher sur d'autres chantiers, même à 600 euros par mois, pour faire vivre ses enfants restés au pays. •

PIERRE DUQUESNE